AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2309
FR0000054470-FS1002

15 novembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 novembre 2019, la société WCM Investment Management, LLC (281 Brooks Street, Laguna Beach, CA 92651 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 novembre 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 6 484 281 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[1] représentant autant de droits de vote, soit 5,38% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché.

[1] Dont 9 589 108 ADR portant sur 1 917 821 actions UBISOFT ENTERTAINMENT.
[2] Sur la base d'un capital composé de 120 577 344 actions représentant 132 629 638 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.